



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR PROJETS TIPOLOGIE C

Dulcimer Fondation pour la Musique

Sousmission

Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance des principes généraux qui régissent les demandes de contribution aux projets, ici annexés.

Merci de bien vouloir retourner ce formulaire, dûment complété, **exclusivement par voie postale** à l'adresse suivante :

Mme Regina Jenni
Dulcimer Fondation pour la Musique
Postfach 79
CH – 3145 Niederscherli

Toute demande transmise à la Fondation par le biais d'un moyen de livraison autre que La Poste, ne sera pas prise en compte.

Le formulaire peut être rédigé en français, italien, allemand ou anglais. Nous vous prions de rédiger le formulaire en une seule langue.

Documents à annexer à la demande

- a) Curriculum vitae des personnes impliquées dans la mise n œuvre du projet
- b) Description détaillée du projet pour le quel on demande la contribution et calendrier des activités
- c) Bref rapport informatif sur les activités menées précédemment à cette demande
- d) Budget de prévision détaillé
- e) Plan de financement
- f) Copie des Statuts ou Acte de Constitution du sujet demandeur
- g) Copie des derniers Etats Financiers du sujet demandeur
- h) Eventuels documents de presse
- i) Eventuelles lettre d'engagement de co-partenaires financiers ou partenaires tiers



FORMULAIRE DE DEMANDE TYPE C

Dulcimer Fondation pour la Musique

Association

http:

Adresse

Code Postal

Ville

Pays

Responsable
du projet

Rôle au sein
de l'association

E-mail

Tél.

Titre du projet

Date

Lieu

Brève présentation
du projet et de ses
buts

Brève description de
l'Association

Coût total

Subvention demandée

Autres subventions confirmées

Nom du donateur

Montant

Autres subventions demandées

Nom du donateur

Montant

Le/la soussigné/e, certifie que les informations contenues dans la présente demande sont exactes et véridiques et accepte les principes qui régissent les demandes de contribution et, en particulier, il/elle s'engage à suivre les modalités d'utilisation des fonds accordés ci-dessous énoncés.

Modalités d'utilisation des fonds accordés

1. Les sommes provenant des donations devront être utilisées exclusivement aux fins indiquées dans la demande de subvention.
2. Toutes variations d'un projet par rapport au projet original, objet de la demande, tout comme l'intervention d'autres co-partenaires financiers, devront être communiquées en temps utile à Dulcimer Fondation pour la Musique. La Fondation pourra se réserver le droit de refuser ou de confirmer sa participation au projet si des variations consistantes affectant la nature de celui-ci, ses fins et les sujets qui y participent, interviennent.
3. Les bénéficiaires d'une subvention provenant de Dulcimer Fondation pour la Musique sont tenus d'indiquer le nom et le logo de Dulcimer Fondation pour la Musique parmi les sujets sponsors et/ou partenaires dans leur matériel promotionnel pour le projet ou l'initiative subventionnés, y compris les circuits internet.
4. Dulcimer Fondation pour la Musique pourra publier le nom et le logo des bénéficiaires de subventions dans son propre matériel d'information et promotionnel, y compris dans le circuit internet.
5. Les bénéficiaires de donations majeur de CHF 10'000 pour de projets d'une durée supérieure à six mois, seront aussi tenus de remettre à Dulcimer Fondation pour la Musique le rapport d'information périodique et finale ainsi que le compte-rendu final par rapport à l'utilisation des sommes versées au sein du projet. Ils seront aussi tenus à remettre à Dulcimer Fondation pour la Musique des comptes rendus adéquats et périodiques par rapport à l'utilisation des sommes versées comme convenu entre les parties ainsi que suite à des accords successives.
6. La présentation d'une demande de contribution n'octroie aucun droit ni attente chez le demandeur.
7. Le versement d'une subvention/donation de la part de Dulcimer Fondation pour la Musique n'engage d'aucune manière cette dernière à réitérer une contribution du même genre dans le futur, ni n'octroie aucun droit et/ou attente dans ce sens.
8. La Loi appliquée sera exclusivement la Loi suisse. Le Foro se trouve à Genève.

Le responsable auprès du Demandeur soumettant cette demande:

Nom et Prénom

Fonction

Tél

Ligne directe

E-mail

Lieu et date

Signature